



Montreuil, le 26 novembre 2014

M. Loïc HISLAIRE  
Directeur des Ressources Humaines  
de la SNCF  
2, Place aux Etoiles  
93633 La Plaine St Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le 18 novembre 2014, les Fédérations de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate sur un panel de sujets économiques et sociaux qui impacte significativement l'organisation de la production, la qualité du service, la sécurité des circulations et les conditions de vie et de travail des cheminots.

Le 19 novembre 2014, lors de la réunion faisant suite à cette DCI, vous n'avez, une fois de plus, apporté aucune réponse aux exigences portées unitairement par nos trois Organisations Syndicales.

Dans un contexte marqué du sceau de l'austérité qui frappe durement les salariés, les cheminots connaissent des attaques sans précédent sur leurs conditions sociales, de vie et d'exercice de leur métier. Cet environnement hostile se place dans la phase opérationnelle de mise en œuvre de la loi du 04 août 2014.

Tous les jours, la productivité s'accroît sur le dos des cheminots, les emplois manquent dans tous les établissements pour assurer les charges de travail de façon efficace et en toute sécurité et ce, pour l'ensemble des collègues. Les collectifs de travail sont fragilisés et les conditions de travail des cheminots sont fortement dégradées. La qualité de service rendu aux usagers est, quant à elle, lourdement détériorée.

La question du pouvoir d'achat devient un sujet prégnant pour les agents SNCF.

Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments et de la responsabilité pleine et entière de la Direction de l'entreprise pour répondre aux exigences posées, la Fédération CGT des cheminots, conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, dépose un préavis de grève couvrant la période de travail du jeudi 04 décembre 2014 à 19h00 au samedi 6 décembre à 08h00.

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de la SNCF.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des cheminots exige satisfaction sur les revendications suivantes :

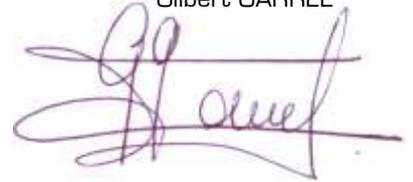
- Le respect des dispositions statutaires et réglementaires trop souvent bafouées, notamment en matière de réglementation sur le temps de travail, de recrutements hors statut, d'utilisation abusive d'emplois précaires, de mutations et lors des exercices de notations ;
- Des recrutements à statut au cadre permanent avec une réévaluation à la hausse des effectifs pour l'année 2014 ;
- La tenue immédiate de négociations portant sur l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraite;
- La ré-humanisation des gares et des trains afin d'améliorer les conditions de travail des agents, ainsi que les niveaux de sécurité et la sûreté dus aux usagers.

La Fédération CGT des cheminots reste disponible pour engager des discussions sur les revendications exprimées dans ce préavis.

Si tel n'était pas le cas, vous porteriez l'entière responsabilité d'une situation conflictuelle à la SNCF.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Gilbert GARREL

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Gilbert Garrel', with a stylized flourish at the end.

Secrétaire Général

